



Contactée par une étude de généalogie, je me pose des questions

Par **Helphil**, le **05/05/2015** à **22:31**

Bonjour, j'ai reçu un premier courrier d'une étude généalogique qui a été mandaté par une étude de notaire qui me disait que j'aurais des droits sur une succession dont j'ignore la provenance. Mes soeurs n'ont rien reçu.

J'ai contacté cette étude et j'ai reçu suite à mon appel téléphonique un contrat de révélation et il me prendrait 48%. Mes soeurs ont reçu ce même contrat.

Je n'ai rien signé, je sais que le défunt est mon grand-oncle mais je ne sais pas quelle étude de notaire s'occupe de la succession. Je ne sais pas quoi faire.

Que se passe-t-il si je ne signe pas ce contrat?
Le notaire aura-t-il mon nom par le généalogiste?
Puis-je me déplacer pour me représenter?
Suis-je obligée de signer ce contrat?

Merci de m'aider